

Février 2011



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольствен
ная и
сельскохозяйств
енная
организация
Объединенных

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

F

COMITÉ FINANCIER

Cent trente-septième session

Rome, 10 - 11 février 2011

**MONTANT PRÉVISIONNEL DES AUGMENTATIONS DE COÛTS
ATTENDUES POUR 2012-2013**

Pour toute question de fond relative à ce document, veuillez vous adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél: +3906 5705 5324

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W/MA217/f

RÉSUMÉ

- La méthode de calcul des augmentations de coûts appliquée au Programme de travail et budget (PTB) 2012-2013 a été préalablement approuvée par le Comité financier, le Conseil et la Conférence. Les augmentations de coûts sont issues de la réévaluation des apports du Programme ordinaire de 2010-2011 pour les porter au montant de 2012-2013 nécessaire à l'exécution du programme de travail, à savoir pour les services de personnel, les biens et services.
- À titre indicatif, aux fins des calculs des augmentations de coûts figurant dans le présent document, on a retenu un montant net des ouvertures de crédits budgétaires pour 2010-2011 de 1 000,5 millions d'USD en attendant la mise en circulation du PTB proposé par le Directeur général pour 2012-2013. Les augmentations de coûts pour 2012-2013, portant sur un montant de 1 000,5 millions d'USD, s'établissent, selon les calculs, à 42,5 millions d'USD, ce qui correspond à des augmentations de coûts biennales de 4,2 pour cent, soit une augmentation annuelle de 2,8 pour cent.
- Un montant de 31,9 millions d'USD (soit 74 pour cent du total) est afférent aux services de personnel, ce qui équivaut à une augmentation de 4,3 pour cent pour l'exercice biennal (soit 2,8 pour cent l'an).
- Un montant de 10,6 millions d'USD est afférent aux biens et services, dont les postes autres ressources humaines, voyages, dépenses générales de fonctionnement, mobilier et équipement, et correspond à une augmentation de 4,2 pour cent sur l'exercice biennal (soit 2,8 pour cent l'an).
- Les chiffres des augmentations de coûts présentés dans le document ont été établis à partir des informations dont on disposait au moment de la rédaction de celui-ci. Les tendances et les décisions qui pourraient avoir une incidence sur les augmentations de coûts prévisionnelles continueront à être suivies, et tout écart significatif par rapport aux hypothèses et aux estimations des augmentations de coûts sera communiqué aux organes directeurs avant la Conférence qui se tiendra en juin 2011.

ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER

Le Comité financier est invité à prendre note des montants prévisionnels des augmentations de coûts attendues pour 2012-2013 et à communiquer toute observation ou indication nécessaire à ce sujet.

Projet d'avis

- **Le Comité a pris note du montant prévisionnel des augmentations de coûts attendues pour 2012-13.**

I. Introduction

1. Les augmentations de coûts prévues pour 2012-2013 correspondent aux coûts supplémentaires des services de personnel et autres biens et services issus de la réévaluation des apports figurant dans l'ouverture nette de crédits pour 2010-2011 pour les porter au montant de 2012-2013. Sur la base d'une ouverture nette de crédits budgétaires de 1 000,5 millions d'USD pour 2010-2011 retenue ici à titre indicatif, les augmentations de coûts pour 2012-2013 s'établissent, d'après les calculs, à 42,5 millions d'USD, ce qui correspond à une augmentation biennale de coûts de 4,2 pour cent, équivalant à une augmentation annuelle de 2,8 pour cent.

2. La présente note expose la méthodologie utilisée par la FAO pour calculer les augmentations de coûts par rapport à l'ouverture nette de crédits et donne un complément d'informations sur les hypothèses, les événements et les prévisions appliqués aux fins d'établissement des estimations relatives aux augmentations de coûts pour l'établissement du PTB pour 2012-2013, concernant en particulier les dépenses de personnel. Il s'agit de chiffres prévisionnels, qui seront mis à jour, le cas échéant, sur la base des plans concernant les ressources qui sont en cours de préparation pour le document PMT 2010-2013/PTB 2012-2013 qui sera présenté, en mars 2011, à la cent trente-huitième session du Comité financier.

II. Méthode de calcul des augmentations de coûts

A. Méthodologie de la FAO

3. La méthode de calcul des augmentations de coûts relative au PTB 2012-2013 suit l'approche précédemment approuvée par le Comité financier, le Conseil et la Conférence. L'estimation des augmentations de coûts est issue du recalculation des apports du Programme ordinaire de 2010-2011 pour les porter aux valeurs de 2012-2013 nécessaires à l'exécution du Programme de travail, concernant notamment les services de personnel ainsi que les biens et services. Les augmentations de coûts sont établies sur une base biennale à partir des ajustements de coûts effectifs opérés durant l'exercice en cours (biennalisation), des ajustements prévus des coûts unitaires qui prendront effet durant la période biennale suivante (inflation) et de l'abattement pour délais de recrutement relatif aux postes permanents.

4. La biennalisation correspond à l'effet financier supplémentaire en 2012-2013 des ajustements des dépenses de personnel effectuées au cours de la période biennale 2010-2011. Elle est la conséquence de deux facteurs:

- une sous-budgétisation ou une surbudgétisation des coûts de la période biennale en cours (2010-2011), lorsque les dépenses de personnel effectives s'écartent des prévisions budgétaires établies deux ans plus tôt;
- les ajustements de coûts actuels (2010-2011) qui ont pris ou prendront effet à un certain moment de l'exercice biennal 2010-2011 (qu'ils aient ou non été budgétisés) et ne s'appliquent pas à l'intégralité des 24 mois de la période biennale 2012-2013.

5. Ainsi, la biennalisation traduit objectivement l'impact financier d'événements ayant déjà eu lieu ou devant avoir lieu avant l'exécution du budget 2012-2013. La plupart des changements relatifs aux dépenses de personnel effectuées au cours de la période biennale découlent des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) qui ont été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les variations de l'USD par rapport aux monnaies locales des bureaux décentralisés contribuent aussi à la biennalisation dans la mesure où elles s'écartent des taux de change en vigueur durant la période biennale précédente. Par conséquent, les incidences financières de la biennalisation sont essentiellement concrètes et arithmétiques et elles ne relèvent pas de la conjecture ni d'une planification à long terme.

6. L'inflation représente l'impact sur les coûts en 2012-2013 des ajustements prévus à divers stades de la prochaine période biennale. Les estimations de l'inflation relative aux traitements, aux cotisations à la Caisse des pensions et aux diverses prestations sont établies à partir des prévisions externes les plus récentes de l'Economist Intelligence Unit (EIU) (Indice des prix à la consommation

(IPC)), indices des salaires nominaux, taux de change par lieu d'affectation, des données publiées par des organismes compétents tels que la CFPI et d'une vérification indépendante. Pour le coût des services courants au titre des prestations après la cessation de service, les estimations sont fondées sur les résultats les plus récents de l'évaluation actuarielle concernant les systèmes d'indemnisation du personnel (Assurance maladie après cessation de service, Fonds des indemnités de départ, Caisse des indemnités pour cessation de service, Fonds d'indemnisation du personnel). L'évaluation actuarielle est exécutée chaque année conjointement par toutes les institutions ayant leur siège à Rome.

7. L'abattement pour délais de recrutement consiste à réduire les crédits budgétaires prévus pour couvrir le coût estimatif des postes permanents en tenant compte du fait que certains de ces postes resteront vacants pendant un certain temps par suite des mouvements de personnel. La méthodologie de l'abattement pour délais de recrutement, approuvée par le Conseil à sa cent septième session¹ après une étude approfondie du Commissaire aux comptes, repose sur trois facteurs: i) le taux de rotation du personnel; ii) les délais normaux de recrutement; et iii) la mesure dans laquelle les cessations de service sont prévues. L'abattement s'applique aux taux normalisés (coûts unitaires) des dépenses de personnel par classe et par lieu d'affectation pour 2012-2013. Le calcul des augmentations de coûts intègre le changement de l'abattement d'une période biennale à l'autre.

B. Pratiques des autres institutions des Nations Unies

8. Les institutions ayant leur siège à Rome collaborent à la définition des facteurs de hausse des coûts. En raison, cependant, des différences de structure des dépenses des institutions ayant leur siège à Rome, les augmentations de dépenses globales calculées par chaque institution ne sont pas rigoureusement comparables. Les différences tiennent à des facteurs tels que la structure hiérarchique, la répartition des postes par lieu d'affectation, les politiques des ressources humaines et la méthode de calcul utilisée.

9. Une étude comparative du calcul des augmentations de coûts dans cinq organisations des Nations Unies (OIT, ONU, PNUD, UNESCO et UNICEF) a été présentée au Comité financier à sa cent treizième session, tenue en mai 2006². Elle conclut qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre les méthodologies appliquées dans le processus budgétaire et confirme que l'établissement des prévisions d'augmentation des dépenses de personnel sur l'évolution des dépenses passées en association avec des estimations provenant de sources extérieures est une pratique commune. Elle relève toutefois quelques différences d'ordre technique relatives aux éléments de dépenses figurant dans les dépenses de personnel et aux données détaillées utilisées pour établir les estimations de l'augmentation des dépenses de personnel aux fins d'établissement du budget ainsi que dans l'ajustement des monnaies en cours d'exécution.

10. L'étude comparative révèle une importante différence concernant le mécanisme de financement dont disposent les organisations pour faire face à la variation des dépenses de personnel en cours d'exécution. À l'ONU, le budget-programme est recalculé trois fois au cours du cycle biennal selon une pratique établie pour prendre en compte les tendances les plus récentes de l'inflation, le résultat des enquêtes sur les traitements et l'évolution des taux de change opérationnels. Si les dépenses de personnel recalculées de l'ONU dépassent le montant inscrit au budget, le coût en est répercuté sur les membres sous forme d'une augmentation des contributions mises en recouvrement durant la période biennale. À la FAO, toute variation doit être gérée dans les limites des crédits budgétaires ouverts pour la période biennale, ce qui exige des ajustements de programme au cours du cycle d'exécution pour faire face à ces dépenses non budgétisées, ces ajustements étant pris en compte dans la biennalisation relative à la période biennale suivante.

C. Rôle de la Commission de la fonction publique internationale

11. La FAO a accepté en 1975 le Statut de la Commission de la fonction publique internationale, ce qui a entraîné un certain nombre de modifications du Règlement général de l'Organisation (RGO)

¹ C 2009/15 paragraphes 213 à 218.

² FC 113/10.

approuvées par la Conférence. De ce fait, un certain nombre de pouvoirs ont été transférés à l’Assemblée générale des Nations Unies, agissant sur la base des recommandations de la CFPI, ou à la CFPI elle-même, l’Organisation n’ayant plus compétence pour intervenir en ce qui concerne ces questions.

12. La question de savoir si le Conseil est habilité à modifier ou à ne pas approuver le barème des traitements recommandé a maintes fois été soulevée, et notamment devant le Tribunal administratif de l’OIT. La position de la CFPI et des organisations du système a toujours été que bien que le barème des traitements soit recommandé par la CFPI, le Conseil n’a aucun pouvoir discrétionnaire en la matière car ce barème est le résultat d’une méthodologie et d’une enquête, et celle-ci relève de la compétence de la CFPI.

13. Aux termes de l’Article 10 du Statut, “la Commission fait à l’Assemblée générale des recommandations touchant (...) le barème des traitements et des ajustements (indemnité de poste ou déduction) pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures” et c’est par conséquent l’Assemblée qui établit ces barèmes. De surcroît, en ce qui concerne les agents des services généraux, l’Article 12 du Statut dispose qu’ “au siège des organisations (...) la Commission établit les faits dont il doit être tenu compte pour fixer les barèmes des traitements des agents des services généraux et des autres fonctionnaires recrutés sur le plan local et fait des recommandations à ce sujet”. Les recommandations à l’intention de l’Organisation sont présentées à l’organisation par l’organe directeur compétent; dans le cas de la FAO, cet organe est le Conseil. Sur la base de ces dispositions et pratiques, la CFPI a établi une méthodologie d’enquête sur les traitements et conduit de telles enquêtes en consultation avec l’Organisation et les représentants du personnel, comme le prévoit également l’Article 12. Habituellement, mais pas toujours, ces enquêtes ont lieu tous les quatre ans. La CFPI est un organe hautement spécialisé qui a acquis au fil des années les compétences et le personnel nécessaire à l’exécution des fonctions qui lui ont été confiées par le système des Nations Unies.

III. Hypothèses, événements et prévisions appliqués à l’établissement des estimations relatives aux augmentations de coûts 2012-2013

A. Vue d’ensemble

14. Les augmentations de coûts attendues ont toujours été suivies de près par les organes directeurs de la FAO. Par le passé, on avait tendance à maintenir au niveau le plus bas possible les projections de coûts unitaires pour l’exercice biennal suivant, tout en étant parfaitement conscient du risque correspondant de sous-budgétisation des frais de personnel. C'est d'ailleurs ce qui a entraîné une sous-évaluation importante des coûts de personnel pendant les exercices 2004-2005 et 2006-2007, et plus réduite pour l’exercice biennal 2008-2009.

15. Pour l’exercice biennal 2012-2013, la biennalisation a été calculée sur la base des changements effectifs des coûts en 2010. Les estimations relatives à l’inflation ont été appliquées systématiquement sur la base des prévisions de l’EIU, compte tenu des prévisions de réévaluation ou de dévaluation des monnaies, le facteur de risque principal étant les fluctuations des taux de change de l’USD par rapport aux monnaies nationales des pays où sont situés les bureaux décentralisés.

16. Selon la méthodologie exposée ci-dessus, les augmentations de coûts par rapport à l’ouverture nette de crédits de 1 000,5 millions d’USD de 2010-2011 retenue aux fins de la présente étude, sont estimées à 42,5 millions d’USD pour 2012-2013, chiffre qui correspond à une augmentation de coûts biennale de 4,2 pour cent, équivalant à une augmentation annuelle de 2,8 pour cent, comme il est récapitulé au *Tableau 1*.

17. Les chiffres des augmentations de coûts figurant dans le présent document sont fondés sur les informations dont on disposait au moment de la préparation de celui-ci. Ils seront mis à jour, selon les besoins, sur la base des plans définitifs concernant les ressources qui sont en préparation pour le document contenant le PMT 2010-2013 et le PTB 2012-2013. De surcroît, les tendances et les décisions qui pourraient avoir une incidence sur les augmentations estimatives de coûts continueront à être suivies pendant le premier semestre de 2011, et notamment toute décision découlant de la

soixante-douzième session de la CFPI, qui se tiendra du 21 mars au 1^{er} avril 2011 et l'évaluation actuarielle des prestations après la cessation de service au 31 décembre 2010 comme il est expliqué plus loin. Tout écart significatif par rapport aux hypothèses et aux estimations relatives aux augmentations de coûts sera communiqué aux organes directeurs avant la Conférence, qui se tiendra en juin 2011.

Tableau 1: Récapitulation des augmentations de coûts en 2012-2013 par rapport à l'ouverture nette de crédits pour 2010-2011 au taux de change budgétaire de 2010-2011 (millions d'USD)*

Ouverture nette de crédits indicative 2012-2013 aux coûts de 2010-2011	Biennalisation	Inflation	Abattement pour délais de recrutement	Augmentations de coûts pour 2012-2013	Augmentations de coûts en pourcentage (biennal)	Augmentations de coûts imputable à chaque élément de coût
Services de personnel						
Traitements, contributions à la Caisse des pensions et indemnités	702,9	(1,5)	29,3	-	27,8	4,0%
Prestations après cessation de service	46,0	2,3	-	-	2,3	5,0%
Abattement pour délais de recrutement	-	-	-	1,7	1,7	-
Total Services de personnel	748,9	0,8	29,3	1,7	31,9	4,3%
Total Biens et services	251,6	-	10,6	-	10,6	4,2%
Montant du budget: ouverture nette de crédits et besoins supplémentaires	1 000,5	0,8	39,9	1,7	42,5	4,2%
						100%

* La ventilation du budget par catégorie d'apport figurant dans la colonne intitulée "Ouverture nette de crédits indicative 2012-2013 aux coûts de 2010-2011" reflète une combinaison prévisionnelle d'apports pour 2012-2013 aux coûts de 2010-2011. Les chiffres sont arrondis au dixième le plus proche.

18. Les augmentations de coûts de 31,9 millions d'USD (soit 75 pour cent du total) correspondent aux Services de personnel et équivalent à une augmentation de 4,3 pour cent pendant la période biennale (soit 2,8 pour cent l'an). Les Services de personnel couvrent l'ensemble des postes du personnel et notamment les traitements, contributions au Fonds de pension, les indemnités pour personnes à charge et autres, la sécurité sociale et autres prestations dues au personnel ainsi que les prestations après cessation de service pour les catégories du personnel du cadre organique et des services généraux au nouveau taux d'abattement pour délais de recrutement.

19. Le Total Biens et services comprend les autres ressources humaines, les voyages, les dépenses générales de fonctionnement, le mobilier, l'équipement, pour lesquels l'inflation est estimée à 10,6 millions d'USD, équivalant à une augmentation de 4,2 pour cent pour la période biennale (soit 2,8 pour cent d'augmentation par an).

B. Services de personnel

20. Les hypothèses, événements et prévisions appliqués à l'établissement des estimations relatives aux augmentations de coûts découlant de la biennalisation, de l'inflation et de l'abattement pour délai

de recrutement concernant les dépenses de personnel sont indiqués de façon détaillée au *Tableau 2* et décrits ci-dessous.

Tableau 2 – Exemple d’application de la biennalisation et de l’inflation imputable aux dépenses de personnel par catégorie de dépenses pour le calcul du montant de l’ouverture nette de crédits 2010-2011 au taux de change budgétaire de 2010-2011 (millions d’USD)

Catégorie de dépenses	Base indicative du Programme 2012-2013 aux coûts de 2010-2011 I	Biennalisation pour les services de personnel II	Inflation III	Abattement pour délais de recrutement IV	Total augmentations de coûts V=II+III+IV
					V=II+III+IV
Personnel du cadre organique					
Traitements	347,6	(3,1)	14,5	-	11,4
Pensions	67,5	0,1	1,7	-	1,8
Indemnités pour frais d’études	25,0	0,8	1,3	-	2,1
Voyages autorisés	16,7	(2,7)	1,1	-	(1,6)
Dépenses médicales	15,7	(2,6)	1,0	-	(1,6)
Autres prestations	22,8	3,4	1,1	-	4,6
Total – CO	495,2	(4,1)	20,7	-	16,6
Personnel des services généraux					
Traitements	152,5	5,7	6,0	-	11,7
Pensions	29,9	0,8	1,1	-	2,0
Dépenses médicales	21,4	(3,9)	1,3	-	(2,6)
Autres prestations	3,8	(0,0)	0,2	-	0,1
Total - SG	207,6	2,6	8,6	-	11,2
Total partiel – CO + SG	702,9	(1,5)	29,3	-	27,8
Assurance maladie après cessation de service	27,6	2,4	-	-	2,4
Départs	6,2	1,0	-	-	1,0
Licenciement amiable	4,0	(2,0)	-	-	(2,0)
Régime des indemnités pour cessation de service du personnel des services généraux au Siège	7,8	0,6	-	-	0,6
Indemnisation	0,4	0,3	-	-	0,3
Total partiel – passif prestations après cessation de service (coûts des prestations pendant l’exercice en cours)	46,0	2,3	-	-	2,3
Abattement pour délais de recrutement	-	-	-	1,7	1,7
Total dépenses de personnel	748,9	0,8	29,3	1,7	31,9
Dépenses hors personnel	251,6	-	10,6	-	10,6
Total	1 000,5	0,8	39,9	1,7	42,5

Les chiffres sont arrondis au dixième le plus proche.

21. Pour mémoire, la première colonne présente la base budgétaire du PTB 2012-2013 calculée à partir de l’ouverture de crédits 2010-2011, soit 1 000,5 millions d’USD aux coûts de 2010-2011, ventilée entre les dépenses de services de personnel (748,9 millions d’USD) et les dépenses de biens et services (251,6 millions d’USD).

Biennalisation – Dépenses relatives aux catégories de personnel du cadre organique et des services généraux

22. La colonne II indique l'effet de la sous-budgétisation ou de la surbudgétisation des dépenses de personnel engagées pour les catégories du cadre organique et des services généraux en 2010-2011 et l'effet de tous les ajustements de dépenses de personnel qui doivent avoir lieu à certains stades de 2010-2011, et qui ont été pris en compte sur l'ensemble de la période biennale 2012-2013 soit un ajustement total de 0,8 million d'USD au titre de la biennalisation. Les principales catégories d'ajustement des dépenses de personnel contribuant à la biennalisation sont exposées ci-dessous.

23. Les dépenses nettes relatives aux traitements, tous lieux d'affectation confondus, sont l'élément le plus important de la biennalisation. Cela tient à une moyenne de facteurs tels que les effets des fluctuations des taux de change dans les bureaux décentralisés découlant des fluctuations de l'USD par rapport aux monnaies locales et à l'effet biennal des augmentations survenues en 2010 et prévues en 2011.

24. Les dépenses relatives au personnel du cadre organique (qui ne sont pas indiquées séparément dans le tableau) présentent une augmentation négligeable en 2010 par rapport à l'augmentation de 2 pour cent inscrite au budget. Une augmentation de 2,5 pour cent est prévue pour 2011, conformément au montant budgétisé et aux premières indications des résultats de la récente enquête sur le coût de la vie menée en 2010 à Rome. Le Comité consultatif pour les questions d'ajustement (CCPQA) de la CFPI, à sa trente-troisième session, tenue du 24 au 31 janvier 2011, a examiné les résultats des enquêtes sur le coût de la vie menées en 2010 dans les villes sièges. Les résultats définitifs et les rapports établis à la suite des enquêtes intervilles seront présentés pour approbation à la CFPI à sa soixante-douzième session, qui se tiendra à New York du 21 mars au 1^{er} avril 2011. Les chiffres définitifs pour l'ensemble des lieux d'affectation ne seront disponibles qu'au 1^{er} avril 2011 car il pourrait encore y avoir quelques modifications minimes tenant au taux de change, à l'évolution des IPC et à une éventuelle hausse des primes d'assurance maladie.

25. L'augmentation pour les agents des services généraux au Siège a été de 2,1 pour cent en 2010, soit un peu plus que le chiffre inscrit au budget et on attend pour 2011 une augmentation de 2,5 pour cent qui a été répercutée dans le montant inscrit au budget. Le Groupe de travail chargé d'examiner les méthodologies d'enquête pour l'établissement du traitement des services généraux s'est réuni du 17 au 21 janvier 2011 et les conclusions de cette réunion seront présentées à la CFPI à sa soixante-douzième session. La série d'enquêtes de 2010 pour les huit villes sièges a donc été reportée, probablement à la fin de 2011 ou 2012.

26. La rémunération du cadre organique soumise à retenue pour pension, tous lieux d'affectation confondus, n'a pas été modifiée depuis 2008 et il est prévu qu'elle augmente de 2,3 pour cent en 2011, ce qui a été pris en compte dans le budget, chiffre légèrement supérieur à la prévision de l'indice des salaires nominaux aux États-Unis d'Amérique établie par l'EIU (2 pour cent). Le barème des rémunérations soumises à retenue pour pension est révisé dès lors que la rémunération nette des administrateurs à New York est mise à jour pour tenir compte d'une évolution du coût de la vie.

27. Le coût du Plan général d'assurance médicale pour les catégories du cadre organique et des services généraux est resté inchangé en 2010 et doit augmenter de 1,5 pour cent en 2011. La hausse nettement inférieure aux augmentations budgétisées tient essentiellement aux économies découlant de diverses mesures de limitation des coûts adoptées par le Secrétariat.

28. Les coûts actuels de service des prestations après cessation de service seront, d'après les prévisions, supérieurs de 2,3 millions d'USD aux montants globaux inscrits au budget en 2010-2011, essentiellement sous l'effet de l'augmentation découlant de l'évaluation actuarielle de l'assurance médicale après cessation de service au 31 décembre 2009, qui n'a été connue qu'après la mise au point définitive des chiffres d'augmentation des coûts pour 2010-2011.

29. Le montant des coûts des voyages autorisés en 2010-2011 est inférieur au montant budgétisé en raison d'économies plus importantes que prévu découlant de la stabilité des tarifs aériens publiés et de la mise en œuvre d'une nouvelle politique en ce qui concerne le paiement de l'indemnité forfaitaire à compter de juillet 2008.

Inflation – Coûts de personnel du cadre organique et des services généraux

30. La colonne III donne l'estimation de l'inflation des coûts de personnel du cadre organique et des services généraux, soit 29,3 millions d'USD pour 2012-2013, dont 20,7 millions d'USD pour le cadre organique et 8,6 millions d'USD pour les services généraux, comme il est expliqué plus loin.

31. En ce qui concerne les traitements du personnel du cadre organique et des services généraux au Siège, une augmentation de 2,5 pour cent est inscrite au budget tant pour 2012 que pour 2013, ce qui est conforme à l'indice moyen des salaires nominaux prévu pour l'Italie (2,5 et 3 pour cent respectivement). Les coûts estimatifs de l'inflation s'établissent à 7,6 millions d'USD pour la catégorie du cadre organique et à 3,1 millions d'USD pour les agents des services généraux.

32. Des hausses importantes correspondant à l'inflation sont prévues pour les traitements des fonctionnaires du cadre organique et des agents des services généraux dans les bureaux hors siège (6,9 millions d'USD pour le cadre organique et 2,9 millions d'USD pour les services généraux). Divers facteurs, notamment l'inflation, les fluctuations des taux de change et l'évolution récente des augmentations ont été pris en compte. Les ICP de l'EIU et les indices nominaux moyens permettent de prévoir des augmentations allant de 2 à 9 pour cent par an pour 2012-2013 pour diverses régions et lieux d'affectation dans lesquels la FAO a une présence significative. Par exemple, les taux d'inflation en Égypte, pays dans lequel la FAO a à la fois un bureau régional et un bureau sous-régional, devraient augmenter de 9,3 pour cent pour 2012 et de 8,1 pour cent pour 2013.

33. Pour la rémunération soumise à retenue pour pension des fonctionnaires du cadre organique, tous lieux d'affectation confondus, des augmentations de 2,6 et 3,6 pour cent ont été appliquées respectivement en 2012 et 2013, conformément aux prévisions de l'EIU relatives à l'indice des salaires moyens nominaux aux États-Unis d'Amérique.

34. On a supposé que les frais médicaux augmenteraient de 5 pour cent chaque année, conformément au taux d'inflation de l'évaluation actuarielle. Les économies découlant du nouvel arrangement contractuel conclu avec l'assureur et la société chargée du traitement des demandes de remboursement sont attendues, mais l'importance de ces économies dépendra des résultats du plan.

35. Les coûts de voyages autorisés comportent une augmentation de 5 pour cent par an, compte tenu, en moyenne, de l'augmentation du coût des voyages prévue par le secteur pour l'année à venir, à savoir 5 à 12 pour cent, du regroupement et de l'établissement de nouveaux prix des billets d'avion.

36. Une augmentation de 5 pour cent a été appliquée à l'indemnité pour frais d'études sur la base de la tendance passée et de la révision du montant de l'indemnité et des coûts d'hébergement recommandés par la CFPI à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est procédé chaque année à une révision.

Inflation – régimes de prestations en faveur du personnel

37. Il a été fixé un montant des coûts des services pour 2012-2013 analogue au montant actuel en ce qui concerne l'assurance maladie après cessation de service et le Fonds des indemnités de départ, la Caisse des indemnités pour cessation de service pour la catégorie des services généraux et le Fonds d'indemnisation du personnel, fondé sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 qui a été parachevée au début de 2010 et examinée par le Comité financier. La nouvelle évaluation au 31 décembre 2010 ne sera disponible qu'après la préparation du PTB 2012-2013.

Abattement pour délais de recrutement

38. L'abattement pour délais de recrutement consiste à réduire les crédits budgétaires correspondant au coût estimatif des postes permanents afin de tenir compte du fait que certains d'entre eux resteront vacants pendant un certain temps du fait des mouvements de personnel. La méthodologie de l'abattement pour délais de recrutement a été approuvée par le Conseil à sa cent septième session.

39. L'ajustement de 1,7 million d'USD (colonne IV) pour tenir compte de l'abattement pour délais de recrutement découle de la modification des pourcentages entre 2010-2011 et 2012-2013 appliquée à l'ensemble des lieux d'affectation, à l'exception des bureaux de pays et des bureaux de liaison (2,41 pour cent pour la catégorie du cadre organique et 1,65 pour cent pour les agents des

services généraux en 2010-2011 et 2,09 pour cent et 1,55 pour cent en 2012-13). En ce qui concerne les bureaux de pays et les bureaux de liaison, la Conférence a approuvé en 2009 la suppression de l'abattement pour délais de recrutement.

C. Biens et services

40. L'inflation, à hauteur de 10,6 millions d'USD sur les biens et services, est calculée par application de l'IPC de l'EIU prévu pour l'Italie (1,8 et 2,1 pour cent pour 2012 et 2013 respectivement) aux dépenses au Siège, et par application de l'IPC de l'EIU prévu pour l'ensemble du monde (3 et 3,2 pour cent pour 2012 et 2013 respectivement) aux dépenses hors Siège.

IV. Conclusion

41. Le chiffre de 42,5 millions d'USD d'augmentation de coûts est calculé conformément à la méthode convenue et fondé sur les informations disponibles au moment de la préparation du document. Les tendances et décisions de nature à avoir une incidence sur les augmentations de coûts estimatifs continueront à être suivies pendant le premier semestre de 2011 et tout écart significatif par rapport aux hypothèses et estimations d'augmentation de coûts sera communiqué aux organes directeurs avant la Conférence qui se tiendra en juin 2011.

42. Le Comité financier est invité à prendre note des augmentations de coûts prévisionnelles prévues pour 2012-2013, et à communiquer toute observation ou indication nécessaire à ce sujet.